

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de fonds de concours entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département concernant l'accompagnement des ménages "nouveaux entrants" dans un logement social pour l'appropriation de leur environnement et l'apprentissage des éco-gestes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n° 1 à la convention de fonds de concours avec la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'accompagnement des ménages "nouveaux entrants" dans un logement social pour l'appropriation de leur environnement et l'apprentissage des éco-gestes, dont le projet est joint au rapport.

La participation financière du Conseil départemental s'élève à hauteur de 64 000 € par an, soit 128 000 € pour 2019 et 2020.

A l'unanimité
Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**